



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE FLEUR-DES-NEIGES

Réunion tenue le 21 janvier 2026, à l'école Fleur-des-Neiges.

Personnes présentes :	Beaulieu-V. Marie-Lyne	Parent
	Gohier, Carine	Parent
	Harbour, Catherine	Parent
	Lortie-G, Odrée	Parent
	Noël, Jessyca	Parent
	Nolet, Kasara	Parent
	St-Georges, Annabelle	Parent
	Létourneau, Gabrielle	Membre de la communauté
	Godin, Karine	Enseignante
	Ménard, Katrina	Enseignante
	Parisien, Catherine	Enseignante
	Camille Charette	Enseignante
	Bossé, Amélie	Personnel SDG
	Allard, Daniel	Directeur adjoint

Personnes absentes :

Invités :

1.0 Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum

CÉE-2101-01

Katrina Ménard **PROPOSE D'ADOPTER** l'ouverture de l'assemblée. Une fois les présences prises, il y a constatation du quorum. Il est 19h08.

Adopté à l'unanimité

2.0 MOT DE BIENVENUE

Mot de bienvenue de la présidente, mme Odrée Gaudet-Lortie nous souhaite une bonne année.

3.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CÉE-2101-02

IL EST PROPOSÉ PAR Jessyca Noël **D'ADOPTER** l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité

4.0 SUIVI ET RÉVISION DU PV DU 12 NOVEMBRE 2026

- Suivi photographie scolaire du 29 et 30 septembre 2026
- Activité socio-financement La Récré aucune activité de disponible
- Nouveau projet à envisager

CÉE-2101-03

IL EST PROPOSÉ PAR Catherine Parisien **D'ADOPTER** le procès-verbal du 12 novembre 2026.

Adopté à l'unanimité

5.0 PAROLE À L'ASSEMBLÉE

6.0 PAROLE AU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ

7.0 PAROLE AU REPRÉSENTANT DU COMITÉ DE PARENTS

Madame Carine Gohier nomme qu'à la dernière rencontre ils ont présenté le calendrier 2027-28. Monsieur Piché avocat du CSSL nomme que la nouvelle loi est maintenant en vigueur sur les symboles religieux ainsi que le visage couvert depuis octobre dernier. Discussion sur la politique des allergies alimentaires par le CIUSS des Laurentides.

8. ACTIVITÉS DE L'ÉCOLE

La direction présente les demandes de sorties éducatives suivantes :

- Archéophone le 11 février 2026 assumé par le budget 2 e cycle.
- Sortie des 4 groupes d'arts Oasis immersion et musée Pointe-à-Callière 20\$ par élève

CÉE-2101-04

IL EST PROPOSÉ PAR Carine Gohier **D'APPROUVER** les sorties éducatives présentées.

Approuvé à l'unanimité

9. CAMPAGNES DE FINANCEMENTS ET DONS REÇUS

9.1 Caisse Desjardins Ste-Agathe – La lecture intergénérationnelle - MARIE-CLAUDE MIRON 1500\$

ATTENDU QUE conformément aux articles 94 et 110.4 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement de l'école doit approuver toute demande d'ouverture de fonds à destination spéciale (projets et activités de dons, levées de fonds et campagnes de financement) et à la responsabilité d'en assurer le suivi;

ATTENDU QUE le fonds permettra de gérer des contributions financières dédiées à l'achat de livres et d'une petite collation lors de la première rencontre entre les bénévoles et nos élèves.;

ATTENDU QUE les sommes déposées dans ce fonds seront utilisées uniquement à des fins spécifiques et conformes aux règlements en vigueur, notamment pour l'achat de livres et nourritures;

ATTENDU QUE les fonds seront déposés dans un fonds à caractère spécial (fonds 8) et qu'il sera possible de les reporter advenant un surplus à chaque année;

ATTENDU QUE le fonds sera géré sous la supervision de la direction de l'établissement et du service des ressources financières du Centre de services scolaire des Laurentides;

ATTENDU QUE les fonds à destination spéciale servent à financer des activités éducatives et extrascolaires qui sortent du cadre normal du programme scolaire et pour lesquels il n'existe pas de financement ou qui nécessitent un complément de financement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ que le conseil d'établissement approuve la création de ce fonds et en supervise la gestion selon les règles comptables établies.

CÉE-2101-05

IL EST PROPOSÉ PAR Catherine Arbour **D'APPROUVER** la création du fonds à destination spéciale pour l'achat des livres et nourritures pour l'activité de lecture.

9.2 Fondation Desjardins – Jeux de société – STÉPHANIE LATOUR 1500 \$ et Studio Lis avec moi – DENISE BOUTIN 2700\$

ATTENDU QUE conformément aux articles 94 et 110.4 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement de l'école doit approuver toute demande d'ouverture de fonds à destination spéciale (projets et activités de dons, levées de fonds et campagnes de financement) et à la responsabilité d'en assurer le suivi;

ATTENDU QUE le fonds permettra de gérer des contributions financières dédiées à l'achat de jeux de société et l'achat d'équipement pour le projet Balado ;

ATTENDU QUE les sommes déposées dans ce fonds seront utilisées uniquement à des fins spécifiques et conformes aux règlements en vigueur;

ATTENDU QUE les fonds seront déposés dans un fonds à caractère spécial (fonds 8) et qu'il sera possible de les reporter advenant un surplus à chaque année;

ATTENDU QUE le fonds sera géré sous la supervision de la direction de l'établissement et du service des ressources financières du Centre de services scolaire des Laurentides;

ATTENDU QUE les fonds à destination spéciale servent à financer des activités éducatives et extrascolaires qui sortent du cadre normal du programme scolaire et pour lesquels il n'existe pas de financement ou qui nécessitent un complément de financement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ que le conseil d'établissement approuve la création de ce fonds et en supervise la gestion selon les règles comptables établies.

CÉE-2101-06

IL EST PROPOSÉ PAR Jessyca Noël **D'APPROUVER** la création du fonds à destination spéciale pour l'achat de jeux de société et l'achat d'équipement pour le projet Balado, ainsi que pour la création d'un fond d'urgence.

Approuvé à l'unanimité

9.3 Kinga Prévention Jeunesse – CATHERINE PARISIEN 300\$ - STÉPHANIE MERCIER 300\$ ET CAMILLE CHARETTE 300\$

ATTENDU QUE conformément aux articles 94 et 110.4 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement de l'école doit approuver toute demande d'ouverture de fonds à destination spéciale (projets et activités de dons, levées de fonds et campagnes de financement) et à la responsabilité d'en assurer le suivi;

ATTENDU QUE le fonds permettra de gérer des contributions financières dédiées à l'achat de matériel pour réaliser les activités à développer des habitudes de prévention et de sécurité dans leur vie de tous les jours.;

ATTENDU QUE les sommes déposées dans ce fonds seront utilisées uniquement à des fins spécifiques et conformes aux règlements en vigueur;

ATTENDU QUE les fonds seront déposés dans un fonds à caractère spécial (fonds 8) et qu'il sera possible de les reporter advenant un surplus à chaque année;

ATTENDU QUE le fonds sera géré sous la supervision de la direction de l'établissement et du service des ressources financières du Centre de services scolaire des Laurentides;

ATTENDU QUE les fonds à destination spéciale servent à financer des activités éducatives et extrascolaires qui sortent du cadre normal du programme scolaire et pour lesquels il n'existe pas de financement ou qui nécessitent un complément de financement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ que le conseil d'établissement approuve la création de ce fonds et en supervise la gestion selon les règles comptables établies.

CÉE-2101-07

CÉE-2101-08

CÉE-2101-09

IL EST PROPOSÉ PAR Carine Gohier **D'APPROUVER** la création du fonds à destination spéciale pour l'achat de matériel pour réaliser les activités, ainsi que pour la création d'un fond d'urgence.

Approuvé à l'unanimité

9.4 Loisirs Laurentides, on bouge ! MAXIMUM 5000\$ POUR PROJET BALLON-BALAI

ATTENDU QUE conformément aux articles 94 et 110.4 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement de l'école doit approuver toute demande d'ouverture de fonds à destination spéciale (projets et activités de dons, levées de fonds et campagnes de financement) et à la responsabilité d'en assurer le suivi;

CÉE-2101-11

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ que le conseil d'établissement approuve la création de ce fonds et en supervise la gestion selon les règles comptables établies.

IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Lyne Beaulieu D'APPROUVER la création du fonds à destination spéciale pour l'achat de nourritures et équipements pour les dîners, ainsi que pour la création d'un fond d'urgence.

Approuvé à l'unanimité

9.5 Autres dons

La présidente du conseil d'établissement souhaite apporter ce point à l'ODJ :

- Odrée Lortie a fait des recherches « Les supers recycleurs » et ils ramassent les draps, vêtements, tissus, etc. au poids et remettent des montants d'argent aux écoles. 2 fois par année. On pourrait l'annoncer à tous pour dépôt à l'école. La cie est associée à des organismes et redonnent ce qui est encore portable et recyclent les fibres de ce qui n'est plus portable.
- Odrée Lortie questionne la direction à savoir si tous les dons reçus font l'objet de remerciements publics et mentionne que certains ont été oubliés. La direction s'assurera de faire les remerciements, dans le cadre autorisé prévu à la politique.

10.0 PARASCOLAIRES

Marie-Lyne souhaite faire connaître aux élèves « Le grand club de course » qui se tiendra sur le Petit train du nord au printemps et demande à ce que l'information soit publiée dans les communications de l'école.

11.0 POINTS DES ENSEIGNANTS

11.1 Les enseignants informent les membres sur le vouvoiement en classe. Elles indiquent que cela se passe bien et qu'il faut continuer à travailler la conjugaison des verbes employés dans les phrases avec l'utilisation du « vous ».

12.0 POINTS DU SERVICE DE GARDE

Amélie Bossé informe les membres sur la note de service qui nous fait un rappel de sécurité des départs du soir. L'ensemble des parents recevront une lettre concernant cette mesure et un courriel sera toujours demandé avant le dîner pour aviser d'un changement de départ.

13.0 POINTS DE LA DIRECTION

13.1 Budget révisé

La direction présente le budget révisé de l'école. La situation financière de l'école est positive et le budget est équilibré.

- L'année 24-25 s'est terminée par un surplus total de 73 303 \$.
 - o 55 666 \$ provenant de revenus supplémentaires au SDG (élèves sporadiques estimés à la baisse)
 - o 44 078 \$ provenant de dépenses moindres au SDG, de certaines mesures non utilisées et du budget de fonctionnement qui n'a pas été utilisé en totalité.
- Les mesures reportables ont été redéposées dans le budget 25-26 actuel.
- Les revenus et dépenses projetés pour la surveillance d'élèves au dîner sont en équilibre.

13.2 Consultation politique voyages scolaires

La direction consulte les membres du conseil sur la nouvelle politique concernant les voyages scolaires. Les membres se prononcent en émettant les commentaires suivants : à part des approbations du Centre il n'y a pas tant de différences.

13.3 Allergies alimentaires

Il y aura moins de restrictions alimentaires et dans les recommandations ce sera dit de ne pas partager les aliments, le lavage des mains, pas d'échange de collations et de différencier l'élève avec un napperon aux repas.

14.0 CONCENTRATION ARTS

La présidente du conseil d'établissement souhaite apporter ce point à l'ODJ : il serait peut-être nécessaire d'apporter des changements au niveau du programme d'Arts suite aux visites de plusieurs programmes du secondaire et voyant les changements positifs qu'on y voit.

15.0 VARIA

15.1 Retour sur le spectacle de Noël

La présidente souhaite apporter ce point à l'ODJ de la rencontre : La longueur des spectacles de Noël et le nombre de spectacles est à repenser, le spectacle est plus varié ce qui apporte un beau changement.

15.2 Formation obligatoire pour les membres du conseil d'établissement

La direction fait un suivi auprès des membres à savoir s'ils ont complété la formation obligatoire du Ministère et ces derniers signent le document.

15.3 Situation de crise

La présidente souhaite apporter ce point à l'ODJ de la rencontre :

Elle mentionne que la réception de la lettre a généré beaucoup d'inquiétudes aux parents et n'indiquait pas si leur enfant était concerné ou non. Elle demande si une précision supplémentaire pourrait être apportée dans ce type de lettre pour rassurer les parents. Par exemple « *Les parents des élèves impliqués ont été contactés par l'école ou le seront très prochainement.* » La direction répond que le suivi sera fait au secrétariat général puisque les lettres sont produites et validées par ce service.

CÉE-2101-12

16.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Catherine Parisien **PROPOSE D'ADOPTER** la levée de l'assemblée. Il est 20h55.

Approuvé à l'unanimité

Présidente

Directrice de L'école